
Les associations féminines pour les droits des femmes

Malika REMAOUN*

Le foisonnement des associations en Algérie au lendemain des événements d'Octobre 1988 a été marqué essentiellement par la naissance des groupes de lutte des femmes pour leurs droits. Ces groupes avaient un caractère urbain, puisqu'ils sont liés dans les grandes villes (Alger, Oran, Constantine, Annaba, Tizi Ouzou, ...). L'ampleur et la visibilité prises par ce mouvement dénote d'un phénomène relativement nouveau tant du point de vue du contenu (références et revendications), que de la forme (types d'actions). La nouveauté se trouve, également, dans le fait que ces groupes étaient autonomes, tant au niveau de la composante, que des initiatives. La plupart de ces groupes se sont organisés en la forme associative conformément à la loi de 1987. Toutes ces associations visent l'amélioration du statut de la femme algérienne par l'intermédiaire d'actions politiques. Elles étaient, toutes, contre le code de la famille, considéré comme discriminatoire et anticonstitutionnel, et pour un statut égalitaire, même Si elles divergeaient sur les propositions.

Un peu plus tard, le nouveau contexte du pays et le terrorisme ont fait que ce mouvement se soit trouvé au devant de la lutte anti-terroriste et anti-intégriste, et de la solidarité avec les familles des victimes du terrorisme. Cette caractéristique concernait les associations qui étaient restées sur le terrain (Alger et Oran), puisque les autres se sont mises en veilleuse à l'instar du mouvement associatif dans son ensemble. Par contre, d'autres associations de femmes sont nées, à Alger, durant cette même période. Ces associations se présentent sous deux catégories différentes celles qui, comme les premières, se veulent intervenir dans «un domaine politiquement sensible»¹, et celles qui «cherchent à mieux

* - Economiste. Chercheur associé CRASC

¹ – DENOEUX. Guilain et GATEAU. Laurent. –L'essor des associations au Maroc: à la

intégrer la femme dans la vie sociale et économique», par la prise en charge des questions d'ordre social, professionnel,...

A partir de 1995, naissent, dans certaines villes (Alger, Oran, Bejaia, Tipaza,...), d'autres associations de femmes, se revendiquant des droits des femmes, et intervenant aussi bien dans les domaines politiquement sensibles, que ceux moins sensibles. Les questions de l'identité du mouvement, et du recentrage de l'action en vue de la construction «d'un mouvement des femmes et pour les femmes», reviennent à l'ordre du jour. Des initiatives concourant à la concrétisation de ce mouvement sont mises en oeuvre par diverses associations; le mouvement des femmes pour leurs droits entre en phase de construction.

Ce mouvement, grâce aux différentes initiatives qu'il a prises, a permis de faire avancer les consciences et les mentalités sur les discriminations dont sont victimes quotidiennement les femmes, de casser des tabous en mettant au débat public un certain nombre de questions, et a acquis sa place dans la société et le mouvement social, d'une part, et à l'extérieur du pays et dans le mouvement féministe international, d'autre part. Cependant, il est important de noter que ce mouvement n'est pas né du néant, il est le résultat d'initiatives collectives des femmes en Algérie depuis l'indépendance, et surtout dans les années 70, et ensuite 80, qui sont elles mêmes en prolongement avec les luttes des femmes pendant la guerre de libération nationale; ces prolongements se sont faits dans la continuité, mais aussi dans des ruptures en tirant les enseignements des expériences passées.

Comment et dans quelles conditions a évolué ce mouvement ? Quels sont les éléments de rupture et/ou de continuité avec les luttes antérieures ? Qu'est-il devenu aujourd'hui ? Quelles pourraient être ses perspectives ?

I - Quelques éléments d'histoire des luttes des femmes

Il est admis que la participation des femmes à la guerre de libération nationale sous des formes diverses, et les luttes des femmes pendant cette guerre pour l'amélioration de leurs conditions de vie ont été importantes. Tous les espoirs nés dans cette période, quant à l'amélioration du statut des femmes dans l'Algérie indépendante, sont morts au lendemain de l'indépendance, et la déception fut grande.

La revendication des droits des femmes a pris l'ampleur en occident, dans les années 60, et a pris une dimension internationale dans les années 70. Cela n'a pas été sans effet sur le monde arabe et sur le Maghreb où

des femmes commençaient à poser le problème de leur statut inférieur.

En Algérie, dès le début des années 70, les femmes tentent de s'organiser en dehors du cadre légal qui existait, à savoir, l'union nationale des femmes algériennes (U.N.F.A.), organisation qui était sous l'égide de l'ex-parti unique, le front de libération nationale (F.L.N.). «Le mouvement féminin emprisonné dans les cadres rigides de l'Etat-parti s'étiole et s'enlise. Ce sont les groupes marxistes opposés au FLN qui vont le faire sortir de sa léthargie dans les années 80 en mettant au centre de leurs préoccupations la révision du droit familial»². Il y eut deux types de démarches. La première privilégiait le travail de terrain et de proximité visant la mobilisation des femmes et l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, et avait une base tant dans les villes que dans les villages et les campagnes. La deuxième démarche, quant à elle, consistait en la lutte pour un statut égalitaire, au sein de groupes de femmes se revendiquant du féminisme, ne faisant pas de travail en direction des femmes et ne prenant pas en compte le niveau de conscience de la société.

En effet, dès le début des années 70, des femmes tentent de trouver des cadres spécifiques en tenant compte des conditions spécifiques et des contraintes des femmes visant leur participation à l'activité politique et aux «tâches d'édification nationale»; c'est le cas, entre autres, dans le cadre du mouvement des étudiants pour le volontariat au profit de la révolution agraire, de l'organisation des brigades d'étudiantes dès la première campagne en été 1972. Ensuite, on s'achemine progressivement vers l'idée de l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes, et donc de leur statut. C'est ainsi que des groupes spécifiques de femmes sont créés au niveau d'un certain nombre d'organisations de masse commission des femmes travailleuses au sein de l'union générale des travailleurs algériens (U.G.T.A.), et au sein de quelques fédérations syndicales dont la fédération des travailleurs de l'éducation et de la culture (F.T.E.C.), la fédération nationale des travailleurs de la santé (F.N.T. S.).... Des commissions de jeunes filles sont également créées au niveau de l'union nationale de la jeunesse algérienne (U.N.J.A.), à travers des collectifs de lycéennes et des collectifs de jeunes filles de quartiers; et des groupes de travail des étudiantes (G.T.E.) sont nés dans différentes universités. En parallèle, certaines jeunes femmes terminant leurs études universitaires, et ayant milité dans le mouvement étudiantin, ont rejoint les rangs de l'union nationale des femmes algériennes, et essayent

² - HARBI, Mohammed.- in préface de Monique Gadant .- Le nationalisme algérien et les femmes -L'Harmattan. 1995.-p.7.

d'introduire, de l'intérieur, des changements au niveau des positions, du contenu de l'action, et du rapport de force de cette organisation. Les initiatives de ces groupes visaient la sensibilisation des femmes à l'amélioration de leur environnement et de leur situation d'une part, et à la participation à l'édification du pays et à la solidarité avec les peuples et les femmes en lutte dans le monde. Ainsi, l'amélioration des conditions de travail des femmes travailleuses, l'amélioration des conditions de vie et d'études dans les internats de lycées et les cités universitaires, l'amélioration des conditions de vie des femmes dans les quartiers et les villages, la prise en charge des jeunes filles exclues de l'école, la sensibilisation des femmes à l'espacement des naissances et à l'éducation sanitaire, étaient prises en charge à travers une multitude d'actions. Il faut noter que l'égalité des droits devant la loi n'était pas une revendication centrale et déclarée de ces groupes, bien que la plupart des dirigeantes et militantes portaient cette revendication et en faisaient un objectif «à long terme». Il fallait préparer les femmes et la société à porter cette revendication.

L'autre démarche avait une approche apparemment opposée, puisqu'elle consistait à mener un travail de réflexion et d'animation au sein de groupes restreints composés de femmes universitaires acquises aux idées féministes, et à mettre au centre de leurs revendications l'égalité des droits des femmes. Nous citons le collectif indépendant des femmes à l'université d'Alger en 1980, le groupe de recherche sur les femmes algériennes (G.R.F.A.) à Oran en 1982, le groupe de travail sur les femmes algériennes (G.T.F.A.) à Oran en 1985 dans le cadre de l'union des sociologues et économistes algériens. Ces groupes ne visaient pas le travail en direction des femmes, mais plutôt un travail sur les femmes, bien que le troisième ait tenté de mener un travail en direction d'une certaine catégorie de femmes travailleuses (cadres et enseignantes du secondaire). Les principales activités de ces groupes consistaient, en plus du travail de réflexion, en l'organisation de conférences, journées d'études, séminaires, et la publication.

En 1981, un projet du code de la famille a été présenté à l'assemblée populaire nationale (APN) en vue de son adoption. Des femmes, notamment à l'université, enseignantes et étudiantes, ont organisé un mouvement de riposte aux côtés d'anciennes moudjahidates: rassemblements dans les universités, pétition, rassemblement devant l'APN. Le projet a été retiré, mais ce fut momentané, car il a été présenté une deuxième fois à l'APN en Juillet 1984 et a fini par être adopté. Tous les groupes, formels et informels, se sont opposés à ce texte qui minorait les femmes à vie. Le consensus autour du statut juridique des femmes,

qui n'a pas pu avoir lieu entre les différentes forces au pouvoir depuis l'indépendance, a fini par se réaliser en 1984, alors que de 1962 à 1979 plusieurs tentatives avaient avorté³.

II - Les initiatives des femmes dès Octobre 1988

1/ Une dizaine de groupes de femmes sont nés au lendemain des événements d'Octobre 88, à travers certaines villes du pays, autour de la lutte contre le répression qui a touché nombre de citoyens, et de la solidarité avec les victimes de cette répression et les familles qui ont eu des morts durant les événements. Ces femmes tout en menant des initiatives de manière autonome, ont été très actives dans les comités de lutte contre la torture qui ont existé à l'époque.

Ces groupes ont, dès le début de 1989, pour la plupart pris la forme d'associations ayant pour objet l'amélioration du statut de la femme, par l'intermédiaire d'actions politiques. Il s'agit de:

- Association pour l'égalité devant la loi entre les hommes et les femmes AELHF à Alger (cette association a déposé la demande d'agrément en 1985, mais ne l'a eu qu'au lendemain des événements d'Octobre);
- Association pour la défense et la promotion des droits des femmes ADPDF à Alger;
- Association pour l'émancipation des femmes AEF à Alger
- Association féminine pour l'épanouissement de la personne et l'exercice de la citoyenneté AFEPEC à Oran;
- ISRAR à Constantine (synonyme de « détermination»);
- Association de défense des droits des femmes à Annaba;
- Cris de femmes à Tizi-ouzou;
- Voix de femmes à Boumerdes;
- Association des droits des femmes à Mostaganem.

D'autres se sont maintenus comme groupes informels, ne déposant pas de dossier pour la demande d'agrément, et sont restés plus ou moins liés à certaines associations, c'est le cas par exemple des collectifs de femmes de Sidi Bel Abbés, Saïda, El Bayadh,...

2/ L'année 1989 a été marquée par d'intenses initiatives riches, et diverses des femmes. La préparation de la mise sur pied des associations et les assemblées générales constitutives furent des moments très forts: organisation des rencontres débats sur les questions des femmes et les positions à adopter face aux discriminations dont elles sont victimes

³ – SAADI, Noureddine. – La femme et la loi en Algérie – Ed Bouchène, 1991. –p.p 43-47.

quotidiennement de par les textes et les pratiques. Des rassemblements, marches, sit-in, activités publiques, sont organisés un peu partout. « Durant cette période, le mouvement des femmes est apparu comme étant le mouvement social le plus puissant et le plus uni dans sa diversité et sa pluralité, et pouvant constituer un contre-pouvoir »⁴. A ce moment, déjà, le mouvement semble relativement nouveau à plusieurs niveaux : à côté des références à leurs aînées qui ont participé à la guerre de libération et qui continuent à légitimer leur combat, elles font appel à des références universelles; elles posent frontalement et publiquement les revendications égalitaires et citoyennes ; elles mènent de grandes actions publiques; elles sont médiatisées; elles tentent d'organiser des pressions sur les pouvoirs publics... Les femmes sont visibles et tentent de renégocier leur place et leurs rôles dans la société⁵ en occupant les espaces publics. Une coordination nationale, regroupant l'ensemble des associations, fut créée. Ainsi, une rencontre nationale a été organisée les 30 Novembre, et 1^{er} Décembre 1989 à Alger, et a débouché sur une plate-forme qui reste encore d'actualité aujourd'hui, malgré les discussions contradictoires, chaude, et même violentes parfois.

3/ Cependant, deux questions ont été dès le début l'objet de divergences, à savoir:

- La proposition quant au statut de la femme a été focalisée entre deux attitudes: abrogation et amendement. Il est important de rappeler que toutes ces associations étaient d'accord sur l'essentiel. Elles étaient contre ce texte, considéré comme anti-constitutionnel, du fait qu'il violait les principes de la constitution en matière d'égalité, de justice et de non-discrimination, et mettant les femmes en situation d'éternelles mineures. Mais, elles n'en tiraient pas les mêmes propositions. Et, au cours de la rencontre nationale, les discussions autour de cette question ont été très riches, et trois démarches ont été défendues. D'un côté, les deux positions d'abrogation et d'amendement ont été avancées essentiellement par les associations d'Alger, et présentées comme étant contradictoires et inconciliables. D'un autre côté, d'autres associations⁶ ont proposé une autre démarche. Elles considéraient que l'opposition abrogation/amendement était un faux clivage, et que ces deux propositions

⁴ –REMAROUN. Malika – Les mouvements de femmes pour leurs droits en Algérie: quelque éléments d'approche. –CRASC, Novembre 1997.

⁵ – PARIS, Mireille. – Mouvements des femmes et féminisme au Maghreb à l'horizon 1990. in Annuaire de l'Afrique du Nord, tome XXVIII. Ed CNRS, 1989.

⁶ – C'est la position défendue par l'AFEPEC, après avoir été longuement discutée au sein de l'association pendant la constitution, mais surtout à l'occasion de la préparation de la rencontre nationale: pour cela, des rencontres avaient été organisées avec des avocats.

pourraient être complémentaires. L'abrogation pourrait être une attitude stratégique commune à l'ensemble des associations. L'attitude programmatique pourrait être plurielle, et dans ce cas certaines associations pourraient tenter d'améliorer progressivement le statut des femmes par le biais d'amendement des dispositions les plus discriminatoires, et d'autres pourraient continuer à avoir une démarche radicale dans la revendication d'abrogation.

- L'attitude vis-à-vis de l'intégrisme religieux : suite à trois actes de violence criminelle commis à l'encontre de trois femmes qui se sont produits respectivement à Ouargla, Remchi, et Annaba, les associations de femmes ont décidé de réagir. Il s'agit d'actes commis par des jeunes militants islamistes au nom de la morale, et qui ont coûté la vie à un bébé décédé lors de l'incendie de la maison de sa maman (Ouargla). Certaines associations ont décidé d'agir, face au silence des pouvoirs publics et des partis politiques. Elles ont décidé d'organiser, le jeudi 23 Novembre 1989 à la même heure (14 heures) à travers quelques villes, notamment à Alger, Oran et Annaba, un sit-in de condamnation des violences intégristes à l'encontre des femmes. Elles ont rappelé les séries d'agressions physiques organisées par les «frères musulmans» depuis les années 70 dans les universités contre les étudiantes, et les discours haineux tenus dans les mosquées contre les femmes. Elles interpellent les pouvoirs publics pour assurer la protection physique des personnes, et demandent aux partis politiques de prendre position, à travers des communiqués qu'elles ont faits et remis officiellement aux autorités le jour du sit-in; «.. L'association dénonce et condamne avec fermeté cette escalade de la violence... exige de l'Etat que des mesures soient prises ... demande aux partis politiques de se prononcer clairement... »⁷. A cette occasion, il y eut une première division sur cette question, et certaines associations ont refusé de participer à cette initiative, dont l'AELHF.

4/ Qui sont ces femmes? Les initiatrices sont essentiellement des militantes d'idées de gauche et de l'extrême gauche, certaines étaient organisées dans des partis clandestins, d'autres non. Elles étaient autonomes du pouvoir, et du système politique en place. Leurs démarches étaient dominées par des attitudes de contestation, de confrontation, et d'opposition aux pouvoirs publics, et de rejet de toute forme d'organisation classique qui pouvait rappeler celles de l'ex-parti unique et de ses organisations de masse, et donc de toute forme de quadrillage de leurs initiatives. Ce qui les intéressait, c'était d'agir sur le terrain, et l'association n'était qu'un moyen pour y arriver; les femmes ont créé des

⁷ – Déclaration de l'AFEPEC du 23 Novembre 1989.

associations sans se soucier des formalités requises⁸, et souvent sans les connaître. L'exemple le plus significatif est que toutes les associations d'Alger ont un caractère national, alors que toutes les autres ont un caractère local, parce que tout simplement les premières ont déposé leur dossier de demande d'agrément au niveau du ministère de l'intérieur, alors que les secondes au niveau de leurs wilayates respectives. En fait, ces militantes ne connaissaient pas les conséquences du dépôt des dossiers au niveau de telle ou telle institution, elles ne mesuraient pas l'importance que cela avait sur le statut administratif de l'association, et les avantages. Il est vrai que cette anomalie relevait de la non maîtrise des textes législatifs par les femmes, mais aussi et surtout des failles de ces textes qui ne prévoyaient aucune différence de conditions pour prétendre au caractère national ou local.

Par ailleurs, elles n'ont pratiquement pas bénéficié de l'aide matérielle des pouvoirs publics (subventions, locaux,...), et ont mis beaucoup de temps à avoir leur agrément ; certaines ne l'ont eu qu'une année après la date du dépôt.

III. La période 1990-1994 : Opposition à l'intégrisme religieux

Cette période marquée, dans un premier temps par des violences à l'égard des femmes, et ensuite par une généralisation de cette violence à toute la société, a vu naître de nouvelles associations de femmes à Alger, il s'agit de

- Association pour l'indépendance et le triomphe des droits des femmes AITDF, Janvier 1990 (Alger), née à partir d'une scission au sein de l'AELFH;
- SOS femmes en détresse, 1991, association visant la prise en charge des femmes en difficultés (Alger);
- Savoir et vouloir entreprendre SEVE, association pour la promotion de l'entrepreneuriat des femmes (Alger);
- Association nationale des sages-femmes (Alger);
- Rassemblement algérien des femmes démocrates RAFD, Octobre 1993 (Alger);
- Collectif Fatma N'Soumer, 1994 (Alger), né d'une scission de l'AEF.

La même intensité et visibilité des actions des femmes a continué durant l'année 90, et les initiatives des femmes continuent à être celles qui dominent l'espace public. Des questions multiples ayant trait aux femmes,

⁸ – BABADJI Ramdane. –Le phénomène associatif en Algérie: genèse et perspectives- in Annuaire de l'Afrique du Nord, tome XXVIII. Ed, CNRS, 1989.

à leurs conditions, et à leurs droits sont prises en charge par les associations de femmes. Parallèlement, des agressions des intégristes contre les étudiantes prennent de l'ampleur au cours de cette année, dans les universités et les cités universitaires à travers le territoire national, des prêches haineux contre les femmes, des discours du premier responsable de l'ex-FIS à l'encontre des militantes des droits des femmes, et la remise en cause d'un certain nombre d'acquis des femmes, dont le travail salarié, puisque ce premier responsable islamiste présentant à la télévision algérienne, le programme de son parti, quelques jours précédant le 08 Mars 1990, promet qu'une fois son parti au pouvoir, les femmes travailleuses reviendraient à la maison et auraient toutes une «pension», elles reviendraient à leur vocation naturelle «procréer le bon musulman». Par ailleurs, les premières lettres de menace de mort ont commencé à parvenir aux militantes d'associations⁹ dès Mars 1990. En fait, les partis islamistes légalisés mettent le paquet sur la question des femmes, et comprennent l'enjeu que représentaient les militantes des droits des femmes, et entament leur campagne anti-femme déjà dans le cadre de la préparation des élections communales, mais surtout après y avoir remporté le succès. En effet, les premières mesures prises par les mairies islamistes visaient les femmes, obligation pour le personnel de porter le voile religieux et changement de poste pour celles qui refusaient, fermeture des salles de sport pour les femmes, interdiction aux filles et fillettes de faire de la musique et la danse au niveau des conservatoires, fin de mixité au niveau de certaines écoles primaires, et le comble a été jusqu'à la séparation des familles en été 1990 au bord de la mer d'un côté les femmes, et de l'autre les hommes;

Les femmes étant les premières cibles des islamistes, étaient évidemment plus sensibles à leurs agressions et leurs violences, et ont été les premières et les seules à réagir pendant longtemps. Le 8 mars 1990 a été célébré par certaines associations, entre autres, sous les mots d'ordre «contre toute forme d'intolérance et de violence». De Mars à Juin 1990, une série d'actions des femmes condamnant les diverses agressions à l'encontre des étudiantes, ont été entreprises par ces associations qui voyaient en ces agressions une menace à la démocratie, et leurs responsables des «ennemis de la démocratie», et qui estimaient que « .. Mais Si la femme en est la première victime, elle n'est plus la seule. La

⁹ – L'AFEPEC qui avait condamné officiellement, dans sa déclaration du 08 Mars 1990, la proposition de l'ex-FIS remise en cause du travail salarié des femmes, s'est vue recevoir, à peine quelque jours plus tard, une lettre de menace de mort à l'une de ses dirigeantes, la défunte Zoubida Hagani, avec ses deux fillettes et une autre militante de l'association. Cette lettre était signée par "les vigiles de l'Islam"

violence s'éteindra avec autant de force et de haine aux autres composantes de la société dans la logique fasciste que sous-tend cet archaïsme de base... ». Une conscience aigue, du danger intégriste naît au sein du mouvement des femmes dans sa majorité¹⁰. Il est à signaler que dès le début, le mouvement des femmes, dans son ensemble, situe la question des droits des femmes dans la perspective plus vaste d'une nécessaire démocratisation du système politique algérien¹¹, comme revendication faite à l'Etat. Certaines, majoritaires, placent leur combat pour la citoyenneté des femmes aussi, et de plus en plus, dans une attitude d'opposition à l'intégrisme religieux considéré comme « l'ennemi principal » des droits des femmes; d'autres, moins nombreuses, refusent de lier leur lutte à un quelconque rapport à l'intégrisme religieux, et préfèrent ne pas se prononcer.

Les années 90 et 91 ont connu des activités diverses touchant aussi bien aux questions des droits de femmes, qu'à la condamnation des violences intégristes. L'interruption du processus électoral des législatives de décembre 1991 et l'organisation du comité national de sauvegarde de l'Algérie (CNSA) a vu les militantes des droits des femmes, qui étaient jusque-là seules à estimer que l'intégrisme religieux était antinomique avec le processus démocratique, se constituer comme l'aile la plus radicale de ce mouvement dans la condamnation des organisations intégristes.

Avec l'extension des violences intégristes, qui ont existé déjà avant l'interruption du processus électoral, et le début de la vague du terrorisme, il y eut un reflux de l'activité sociale et politique, en général, cela n'a pas épargné les associations des femmes, puisque beaucoup ont cessé toute activité et vie associative. Cependant, celles qui sont restées sur le terrain (Alger et Oran), ont orienté toutes leurs activités vers la lutte anti-intégriste, anti-terroriste et la solidarité avec les familles des victimes du terrorisme. Il faut noter que dans les années 93 et 94, ce sont encore les femmes qui marquent la scène politique publique et médiatique. Dès les premiers assassinats à Alger et Oran, elles étaient présentes sur le terrain: à côté des familles, en accompagnant les dépouilles au cimetière (pratique qui n'existe pas dans notre culture, puisque les femmes n'accompagnent pas les morts au cimetière, cela est réservé aux hommes) et en scandant des mots d'ordre à l'intérieur du cimetière, en organisant des manifestations publiques,... A cette époque rares étaient les voix qui se

¹⁰ – Il faut noter qu'à cette époque. L'AELHF était la seule association qui refusait de prendre position face aux agressions intégristes à l'encontre des femmes.

¹¹ – DENNERLIN, Bettina. – La difficulté autonome des luttes des femmes – in Monde Arabe Maghreb Machrek. N°154. Octobre/Décembre 1996. p-p 16-24.

sont élevées pour dénoncer les crimes commis et revendiqués par les islamistes par ailleurs les positions du pouvoir en place étaient très ambiguës et n'entendaient pas laisser faire ces femmes, c'est ainsi par exemple qu'un certain nombre d'activités publiques n'ont pas eu d'autorisation, mais ont eu quand même lieu malgré les blocages administratifs.

Une coordination tente de se reconstituer en 1993, regroupant l'AFEPEC, l'AITDF, l'AEF, SEVE, Association des sages femmes, SOS femmes en détresse, le collectif de femmes d'Ettahadi, le collectif de femmes du RCD, et des femmes indépendantes. Mais, très vite l'AEF se retire suite à un désaccord sur les positions par rapport à la condamnation de violences islamistes.

En Octobre 1993 naît le rassemblement algérien des femmes démocrates (RAFD) en se mettant clairement dans une position radicale de lutte contre le terrorisme et contre l'intégrisme religieux. Cette association, sans en être réellement une puisque c'est un groupe qui existe sur le terrain, mais ne dispose pas d'agrément. Pire encore le dossier de demande d'agrément déposé au niveau du ministère de l'intérieur par les fondatrices, n'existe plus, il n'y a officiellement aucune trace. Et, jamais les militantes du RAFD n'ont été interpellées par les autorités concernées pour qu'elles régularisent leur situation de leur côté les militantes ont fait au départ quelques démarches pour l'octroi de leur agrément, mais ont arrêté car elles estiment que c'est une «manoeuvre grossière de la part de l'administration», et qu'elles n'allaient pas continuer à perdre leur temps à déposer un autre dossier qui risquait de disparaître encore une fois.

Un début de solidarité commence à l'étranger avec la lutte des femmes algériennes démocrates. Les violences contre les femmes prennent de l'ampleur et passent à un autre stade: des agressions physiques, et menaces de mort, aux kidnappings, viols, assassinats, ... Pendant les vacances scolaires de printemps 1994, des menaces sont affichées dans plusieurs mosquées à travers plusieurs villes du pays contre les femmes et les filles qui ne porteraient pas le voile religieux, et des avertissements aux enseignantes et élèves. Ces menaces ont été exécutées. Les associations de femmes ont engagé une lutte sans merci pour amener les femmes à ne pas se plier aux menaces, et pour faire pression sur les pouvoirs publics en vue de prendre leurs responsabilités. Les responsables militaires et civils du pays sont interpellés pour assurer la sécurité et la protection dans les établissements scolaires à la rentrée. Des brigades de militantes sont présentes le jour de la rentrée devant les établissements situés dans des quartiers «chauds» en diffusant des textes aux femmes et aux filles et en discutant avec elles, pour les sensibiliser en

vue de ne pas porter le voile par peur. Ce fut une certaine victoire de ces femmes. Et, il faut dire qu'à cette période, les représentations sur les femmes ont beaucoup changé. Ces dernières étaient vues comme le symbole de courage et de résistance, on entendait souvent des réflexions du genre "ce sont les femmes qui sauveront l'Algérie,... les hommes de ce pays ce sont les femmes, ..."

La quatrième conférence mondiale sur les femmes est en pleine préparation, et le mouvement international pour les droits des femmes ne cesse de se solidariser avec la lutte des femmes algériennes. Cela n'a pas été sans effet sur ces dernières qui se voient intervenir de plus en plus à l'étranger pour expliquer le sens de leur lutte, et sensibiliser l'opinion publique internationale sur les dangers du terrorisme intégriste et sur sa vraie nature fasciste. Les démocrates de plusieurs pays occidentaux sont interpellés pour faire pression sur leurs Etats afin d'arrêter les aides et soutiens aux terroristes algériens. Le mouvement des femmes continue à se renforcer, et d'autres associations naissent.

Durant cette période, la question du statut des femmes n'était pratiquement plus abordée par le mouvement des femmes, la seule activité publique qu'il y ait eue, est le débat public sur le code de la famille le 08 Mars 1993 à Oran.

IV. La période 1995 à aujourd'hui problématiques de femmes

1. D'autres associations voient le jour:

Femmes et communications à Alger;

Femmes algériennes unies pour l'égalité des droits FAUED, en 1995 à Alger;

Bnet Fatma N'Soumer, en 1996 à Alger, d'une scission du collectif Fatma N' Soumer;

Rassemblement algérien contre la hogra et pour les droits des algériennes RACHDA, en 1996 à Alger;

Tafat (synonyme de «lumière») en 1996 à Béjaïa;

El-Azhar en 1996 à Tipaza.

Femmes algériennes revendiquant leurs droits, FARD, en 1996 à Oran;

Femmes algériennes médecins, FAM, en 1996 à Oran;

Association des femmes travailleuses de l'éducation, en 1998 à Oran;

2/ La lutte contre l'intégrisme continue à être à l'ordre du jour, bien que les associations de femmes à caractère social ou professionnel ne s'impliquent pas directement dans cette lutte et se consacrent à des

aspects précis de problèmes de femmes. Si non, la question du statut des femmes est relancée par certaines associations et la participation à la conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en Septembre 1995, a amené une question qui était latente, au centre du débat, c'est le rapport entre la lutte pour les droits des femmes en Algérie et la lutte contre l'intégrisme religieux. Les activités et pratiques des organisations islamistes au niveau du Forum des ONG, d'une part, et l'alliance de l'Internationale Islamiste (très fortement présente) avec le Vatican au sein de la Conférence des Etats d'autre part, ont permis de montrer les dangers que représentaient tous les intégrismes religieux à la promotion des droits des femmes. Les différentes rencontres avec plusieurs délégations d'autres pays ont débouché sur la recommandation de la nécessité, pour le mouvement international des droits des femmes, de constituer un front international des femmes contre tous les intégrismes religieux.

3/ Les questions de l'identité du mouvement des femmes, et du recentrage de l'activité commencent à être posées au niveau de certaines associations, et le problème du statut des femmes, mis en veilleuse pendant quelques temps, revient au débat. Une série de rencontres, journées d'études, séminaires, ateliers, ...ont lieu à Alger et Oran à partir du début 96 sur des questions, à peine posées jusqu'à maintenant: les expériences et le bilan critique du mouvement des femmes, les stratégies pour le mouvement des droits des femmes, la place du travail de réflexion et le rapport entre la recherche et la militance, la question de la formation et de la diffusion de la culture égalitaire, quelles positions sur le statut juridique des femmes,... Des initiatives en matière de formation, pour rendre visibles toutes les formes de violences dont sont victimes les femmes, sont prises un peu partout. La question du code de la famille revient avec force. A ce moment, les revendications de la citoyenneté pleine et entière, et de l'abrogation du code de la famille et son remplacement par des lois civiles égalitaires font l'unanimité au sein du mouvement. Ainsi, les associations saisissent officiellement le président de la république, en Janvier 1996, par une lettre, lui demandant de ratifier la convention de Copenhague contre toute forme de discriminations à l'égard des femmes.

4/En 1997, 14 associations prennent l'initiative de lancer la pétition d'un million de signatures autour des 22 amendements, du code de la famille, émanant de l'atelier «protection de la femme» organisé par le ministère de la solidarité les 16, 17 et 18 Avril 1996. Il nous semble un peu prématuré de faire le bilan de cette initiative, du fait de l'absence d'un débat serein et objectif entre les initiatrices de cette action. Une divergence est apparue autour de cette initiative, et des réserves sur le

fond et sur la forme ont été émises par certaines associations L'AFEPEC qui n'a pas adhéré à cette démarche, a formulé une nouvelle approche sur la question. « Tout en maintenant sa position théorique et de principe à savoir l'abrogation du code de la famille et son remplacement par des lois civiles égalitaires en dehors de toute référence à la religion, elle soumet une solution pratique comme alternative à l'impasse, en proposant de laisser le choix aux femmes d'opter pour tel ou tel type de régime. Elle argumente cela par le fait que dans l'Algérie démocratique et plurielle, des femmes adhérant aux valeurs universelles et désirant être régies par des lois civiles égalitaires existent, et que des femmes adhérant aux principes de la Shari'a et voulant être régies par ces principes existent aussi. Elles ont, toutes, décidé de vivre dans leur pays et ont le droit de choisir de manière démocratique le contrat par lequel elles veulent être régies. Le contrat pourrait être les 100 mesures de lois civiles égalitaires produites par le collectif Maghreb- Egalité 95 à l'occasion de la préparation de la quatrième conférence mondiale sur les femmes. Cette idée a connu beaucoup de réticences, pour ne pas dire d'hostilités même à l'intérieur du mouvement des femmes. Cette approche avait déjà été avancée par Maître Hocine Zahouane¹², sans que cela ne soit relevé ou même remarqué par le mouvement des femmes.

5/Aujourd'hui, après dix années de vie et d'expériences associatives, le mouvement des femmes est dans une phase de construction, il veut se poser en force de propositions. Ainsi, de nouvelles formes d'organisation, de fonctionnement, et de travail voient le jour. L'idée du travail par projet devient une réalité dans beaucoup d'associations. Le problème de la relève se pose et tente d'être pris en charge par la formation de jeunes femmes. Une nouvelle conscience s'est forgée chez les militantes des droits des femmes. De plus en plus, les questions d'identité sont posées l'idée de «recenterage» en vue de la construction «d'un mouvement pluriel des femmes et pour les femmes » dans le cadre «de problématiques de femmes» est admise par toutes. Tout en prenant conscience de la nécessité d'une stratégie du mouvement centrée sur les droits des femmes, elles vont vers des pratiques et des démarches multiples, plurielles, et différentes par la prise en charge de différents aspects des droits des femmes politiques, certes, mais aussi, sociaux, économiques, culturels, ...Elles tirent les leçons de l'arrière expérience de leurs aînées qui ont participé à la guerre de libération, et de leur déception au lendemain de l'indépendance et veulent éviter à leur mouvement de

¹² – Maître ZAHOUANE, Houcine –Théorie de l'optionalité et statut matrimonial en Algérie. –in NAQD N°3. Juin/Novembre 1992.

vivre la même expérience. Elles décident, par conséquent, de mettre les revendications égalitaires et citoyennes au centre de leur combat et du combat pour la démocratie en Algérie, en tentant d'amener d'autres forces démocratiques vers ces positions. Ainsi, elles acquièrent un nouveau rapport au politique et aux partis politiques. Pour celles qui en sont militantes, elles essayent de jouer un rôle actif au sein de leur parti, en visant le changement du rapport de forces et des prises de position en faveur des droits des femmes. Elles sont conscientes que la question du statut des femmes est très sensible, car elle est au cœur de la crise politique actuelle de l'Algérie, et veulent peser de tout leur poids pour qu'il n'y ait pas de solutions « sur le dos des femmes ». C'est pourquoi, elles continuent à poser leurs revendications égalitaires, mais tout en menant une lutte acharnée contre le projet islamiste et en posant en ternies de plus en plus clairs, la revendication de séparation du politique et du religieux. Par ailleurs, elles sentent la nécessité d'un travail de réflexion accompagnant leurs pratiques, et d'un plus grand rapprochement entre la recherche et la militance.

6/Une question a prédominé pendant quelques temps, c'est celle ayant trait aux notions de «valeurs universelles et valeurs spécifiques». En effet, certaines organisations occidentales de gauche, et certains «intellectuels» occidentaux et algériens vivant actuellement à l'étranger ont véhiculé et défendu l'idée selon laquelle, il faudrait, au nom d'une certaine réalité sociale, adapter les valeurs universelles et les transformer en valeurs spécifiques en tenant compte de la place de la religion. Ces thèses ont été combattues par les associations des femmes, qui estiment que les valeurs universelles des droits de la personne humaine sont indivisibles, et qu'elles devraient s'appliquer aussi bien aux femmes du Nord, qu'à celles du Sud.

Conclusion

Le mouvement de femmes pour leurs droits est aujourd'hui une réalité incontournable. Après dix années d'expérience associative, dans un contexte particulièrement difficile et hostile, il s'en est sorti renforcé. Si les associations de femmes portant la revendication égalitaire et citoyenne, ont été les plus visibles et les plus présentes sur le terrain des luttes politiques, les autres associations de femmes ayant un caractère apparemment moins sensible politiquement et intervenant dans les domaines des droits au travail, à la santé, à l'éducation, à la protection sociale, ...ont été aussi présentes dans leurs créneaux respectifs. Les unes et les autres, participent, certes de manière différente, mais

complémentaire à la réalisation de l'idéal qu'est l'égalité et la citoyenneté pleine et entière des femmes. Toute l'intelligence de ce mouvement autonome réside dans ses capacités à trouver les jonctions nécessaires de travailler en concertation et en coordination permanentes entre elles, mais aussi avec les autres associations de femmes créées par le pouvoir. Ces associations, bien que créées pour museler celles autonomes et marginaliser les revendications égalitaires, participeraient nécessairement à l'amélioration progressive des conditions de vie des femmes, car le pouvoir est dans l'obligation de répondre à un certain nombre d'exigences internationales pour ce qui est du degré d'implication des femmes à l'activité publique et à son intégration au monde du travail.

Par ailleurs, ce mouvement des droits des femmes mériterait à continuer à clarifier encore le rôle qu'il entend jouer dans la société, les divisions du travail qui devraient se dégager, les notions de représentativité et de travail sur les mentalités, le type d'organisations qui correspondraient le mieux au besoin de chaque association, les alliances à rechercher dans la société, les organisations et au sein du pouvoir. Sans se faire d'illusions sur le fait que la revendication égalitaire reste pour le moment celle d'une minorité féministe radicale, ce mouvement est à même amené à défendre le droit d'exister et d'avoir un projet de vie à défendre dans le cadre d'une société démocratique, juste et plurielle.

Une question nous semble importante, c'est celle d'ouvrir la réflexion et la discussion sur «être féministe aujourd'hui, c'est quoi?». Ce mouvement se revendiquant du féminisme, ne devrait-il pas s'attaquer aux problèmes des femmes se posant dans la sphère privée qui est la famille ? «On ne peut pas manquer d'être frappé lorsqu'on est attentif aux revendications du mouvement par le fait que tout ce qui pourrait donner à penser qu'un problème existe dans la famille, qu'un conflit d'intérêts se joue entre les hommes et les femmes, que se produit et se reproduit en son sein ce qui est un rapport social entre les sexes est évité. Ni l'univers domestique, ni la sexualité n'ont été abordés.»¹³

Enfin, ce mouvement aurait tout intérêt à préserver et à renforcer un atout essentiel, à savoir la place qu'il a acquise au sein du mouvement international pour les droits des femmes.

¹³ – GADANT, Monique. –Le nationalisme algérien et les femmes- L'Harmattan. 1995 – p.12.

Bibliographie

I. Ouvrages

- GADANT Monique « Le nationalisme algérien et les femmes », L'Harmattan. 1995
- MARZOUKI Ilhem «Le mouvement des femmes en Tunisie au XXème siècle», Maisonneuve et Larose, Collection Enjeux, Octobre 1993.
- SAADI Nourreddine « La femme et la loi en Algérie», Ed Bouchéne, Alger 1991.
- FITOUSSI Jean Paul, ROSANVALLON Pierre « Le nouvel âge des inégalités», Ed du Seuil, avril 1996.
- YAGOUB Joseph Yacoub « Réécrire la déclaration universelle des droits de l'Homme», Desclée De Brouwer, 1998.
- « Droits de citoyenneté des femmes au Maghreb, la condition socio-économique et juridique des femmes, le mouvement des femmes», Ed Le Fennec, Novembre 1997.
- «Hommes et femmes dans le mouvement social », Cahiers du GEDISST, N0168/1997, L'Harmattan.
- «Actes de l'atelier Femmes et Développement», Alger 18/21 Octobre 1994, Ed CRASC Oran/Août 1995.

II. Articles

- PARIS Mireille « Mouvements des femmes et féminisme au Maghreb à l'horizon 1990» in Annuaire de l'Afrique du Nord, tome XXVIII, Ed CNRS, 1989.
- BABAADJI Ramdane « Le phénomène associatif en Algérie: genèse et perspectives» in Annuaire de l'Afrique du Nord, tome XXVIII, Ed CNRS, 1989.
- DENNERLIN Bettina « La difficulté autonomie des femmes», Monde Arabe Maghreb – Machrek N° 154 Octobre/Décembre 1996. PP 16-24.
- Maître Zahouane HOCINE « Théorie de l'optionalité et statut matrimonial en Algérie», in NAQD N°3. Juin/Novembre 1992.
- DENOEUX Guilain et GATEAU Laurent « L'essor des associations au Maroc : à la recherche de la citoyenneté», in Monde arabe Maghreb Machrek, N°150. Oct–Déc 1995.
- VANDEVELDE Hélène «Où en est le problème du code de la famille en Algérie?», Monde Arabe Maghreb Machrek. N°97 Juillet–Août–Septembre 1982.
- VANDEVELDE Hélène «Le code de la famille». Monde Arabe Maghreb/Machrek, N°107, Janvier–Février–Mars 1985.
- REMAOUN Malika «Les mouvements des femmes pour leurs droits en Algérie: quelques éléments d'approche», Ed CRASC Novembre 1997.